

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DELEGATION AUX RISQUES MAJEURS
PREFECTURE DU NORD

SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL DES AFFAIRES
CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE
LA PROTECTION CIVILE

SECLIN

PLAN D'EXPOSITION
AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES
MOUVEMENTS DE TERRAINS

2 PLAN DE ZONAGE

Rendu public le : - 5 JAN. 1988
Approuvé le : 13 JUIN 1988

APPROBATION
VU, POUR ÊTRE ANNEXÉ A
L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
du 13 JUIN 1988
Le Préfet,
Le Directeur de l'Environnement,
Chef du Service, PC,
Gilbert HORDES
Echelle 1/5000

LEGENDE

ZONE BLEUE Zone soumise à des mesures de prévention ZONE BLANCHE Zone sans mesure de prévention

